Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le 28/09/2026
ID : 042-214202079-20260922-DL20260141-DE

SAINT-CHAMOND

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION N°DL20260141 **DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 11/09/2026 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 32 présents, 4 absents représentés, 3 absents non représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON (à compter de 19h35) ; M. Benoit FABRE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Jérôme JULVE (jusqu'à 22h21) ; Mme Michèle FREDIERE (à compter de18h40) ; M. Victor PEREIRA ; Mme Florence BERSOT-DERMETROSSIAN ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Philippe QUOY ; Mme Catherine MOIROUD ; M. Erick SCHAEFFER ; Mme Sylvie REBAUD ; Mme Florence VANELLE ; Mme Patricia VIALON ; M. Mathieu VIALLATTE ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Djamila SAIDANI ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Gaëlle DESORME ; Mme Daryne BELKORCHIA ; M. Jean-Marc LAVAL ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Marlène MAURY ; M. Stéphane PARRIN ; Mme Isabelle SURPLY ; Mme Estelle LARCA ; M. Samuel BOUGHZALA ; M. Jean MINNAERT (jusqu'à 21h57) ; Mme Nathalie CHAMPALLE (jusqu'à 21h57) ; M.Julien GIRAUDO (jusqu'à 21h57)

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à Mme Abla CIPRIANI (jusqu'à 19h35)

M. Jérôme JULVE a donné procuration à M. Mathieu VIALLATTE (à partir de 22h21)

Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 18h40)

M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS

M. Jean MINNAERT (à compter de 21h57)

Mme Nathalie CHAMPALLE (à compter de 21h57)

M. Julien GIRAUDO (à compter de 21h57)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

CONVENTIONS RELATIVES À L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX PAR LES ÉLÈVES DES LYCÉES PRIVÉS

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le 28/09/2026
ID : 042-214202079-20260922-DL20260141-DE

M. Bruno CHANGEAT expose ce qui suit :

La commune de Saint-Chamond compte trois établissements d'enseignement secondaire privés, le Lycée Sainte-Marie (Général et Professionnel), le Lycée Professionnel Saint-Ennemond et la Maison Familiale Rurale. Chaque année, la commune met à disposition des créneaux dans ses installations sportives (gymnases, stades, piscine) pour la pratique de l'EPS obligatoire prévue dans le programme scolaire. Actuellement, les coûts de location de ces créneaux sont basés sur le montant préconisé par la Région, dans le cadre d'une convention bipartite entre les établissements et la commune.

Les tarifs actuels, définis par la Région en 2006, n'ont pas été révisés depuis lors. Il est donc proposé de revaloriser ces tarifs pour prendre en compte l'augmentation des coûts d'exploitation. Cette révision permettra de générer des recettes supplémentaires pour la commune, tout en maintenant un accès équitable aux installations sportives pour tous les lycées.

Les conventions entre la commune et chaque établissement scolaire sont établies pour une durée de 3 ans. Cette démarche permettra de garantir une continuité de service tout en respectant les nouvelles conditions tarifaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** les conventions relatives à l'utilisation des équipements sportifs municipaux de la commune de Saint-Chamond, à titre onéreux avec les établissements privés de la commune de Saint-Chamond dénommés ci-après, et dont un exemplaire est joint à la présente délibération : l'Institution Saint-Marie (Lycée Général et Professionnel), le Lycée Professionnel Saint-Ennemond et la Maison Familiale Rurale,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer les conventions correspondantes,

- **d'imputer** les recettes liées à la mise en œuvre de ces conventions au budget de l'exercice en cours.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 23/09/2026

MAIRIE DE SAINT-CHAMOND (Loire)

Le maire, Le secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le 28/09/2026
ID : 042-214202079-20260922-DL20260141-DE

Axel DUGUA Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne